



Obligation d'information de la cram

Par **bernard**, le **17/03/2011** à **14:14**

Bonjour, mon père vient de DCD, nous venons d'apprendre qu'il touchait le FNS, et que nous devons en tant qu'héritiers une grosse somme, c'est une assistante sociale qui leur avait monté le dossier, car il ne parlaient pas français, il ne savaient ni lire ni écrire. Nous n'avons jamais reçu de courrier nous rappelant l'importance de cette allocation. N'y a t'il pas un manque d'information de la part de la CRAM?

D'avance merci